AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1141
FR0000120164-FS0618

28 juin 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2018, complété par un courrier reçu le 28 juin 2018, la société Attestor Capital LLP[1] (20 Balderton Street, W1K 6TL, Londres) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 juin 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, à cette date , 32 854 810 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,71% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir à ce jour 30 354 810 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,35% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Société de gestion contrôlée par la société de droit anglais Attestor Services Limited, elle-même détenue à 100% par la société de droit des Iles Caïman Attestor Capital Ltd., elle-même contrôlée par M. Jan-Christoph Peters.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date et à ce jour, de 697 713 197 actions représentant 697 766 416 droits de vote.